

Montréal, le 3 juillet 2013

**Par dépôt électronique (SDÉ)**

**À : Tous les participants**

**Objet : Demande de l'AQCIE/CIFQ afin de modifier les tarifs d'Hydro-Québec  
dans ses activités de transport d'électricité pour l'année 2013  
Dossier de la Régie : R-3823-2012**

---

Par sa décision D-2013-090 rendue dans le présent dossier, la Régie invitait le demandeur et les intervenants à soumettre leur demande de frais intérimaires au plus tard le 3 juillet 2013.

À cet égard, la Régie invite le Transporteur à transmettre ses commentaires au plus tard le 10 juillet 2013 à 12h. Le demandeur ainsi que les intervenants auront jusqu'au 17 juillet à 12h pour y répliquer.

Veuillez agréer, l'expression de nos sentiments distingués.

Véronique Dubois, avocate  
Secrétaire de la Régie de l'énergie

VD/as